

## Règlement intérieur IMOLA

Les sommes versées ne seront en aucun cas remboursées après inscription, pour toute formation théorique commencée

L'élève n'ayant pas donné suite à sa formation perdra le bénéfice de ces mêmes sommes.

Tout examen non décommandé 8 jours avant sera facturé.

Toute leçon de conduite non décommandée 48 h à l'avance sera considérée comme due, sauf cas grave, hospitalisation...

Nous attirons votre attention sur l'importance de signaler si vous êtes atteint de dyspraxie, de dyslexie, de dysphasie, de dyscalculie etc ... lors de l'inscription et auprès de votre moniteur.

La prise de rendez-vous étalés sur plusieurs jours ou semaines se fait à l'auto-école et non par téléphone pour éviter toute erreur

Ceux-ci seront notés sur un papier et agrafés au livret de formation  
**20 heures de conduite**

Ce nombre est imposé par la législation. Il est loin de suffire à une formation sérieuse.

Les statistiques tous départements confondus démontrent qu'il est rare de pouvoir présenter un candidat à moins de 30 à 35 heures. Il faut rappeler que l'examen est de plus en plus difficile. La durée de celui-ci est passée de 20 à 32 minutes et une épreuve orale a été rajoutée.

Pour toutes ces raisons l'évaluation de départ de conduite est obligatoire et imposée par cette même législation ainsi le moniteur évalue approximativement le nombre d'heures nécessaires à sa formation (ce nombre varie d'un élève à un autre). Il faut également **prévoir 6 leçons** de plus avant l'examen pour nous permettre de travailler les parcours.

**En cas d'échec la même préparation sera programmée avant l'examen suivant.**

**Nous informons nos élèves que les leçons de conduite doivent être réglées par avance au moment des réservations**

### **Prise à domicile :**

Les élèves domiciliés à St André de Corcy ne pourront en faire qu'exceptionnellement la demande pour des raisons évidentes.

Nous rappelons à notre clientèle que la prise à domicile n'intervient que lorsque l'élève est dans l'impossibilité de venir par ses propres moyens ou de se faire accompagner. En aucun cas elle ne peut être systématique ou considérée comme un moyen de transport durant toute la formation.

Afin de mieux vous servir et dans l'intérêt de tous en faire la demande devra être justifiée.

### **Examen :**

Le candidat sera présenté à la 1<sup>ère</sup> épreuve de conduite qu'après validation des 4 étapes de formation. Aucune convocation ne sera donnée par anticipation.

Après un échec l'élève devra attendre 3 ou 4 mois avant d'être convoqué.

Nous vous assurons que tout sera fait pour écourter ces délais dans la mesure du possible.

**Afin d'éviter tout malentendu nous rappelons à notre clientèle que l'auto-école n'a qu'un rôle de formation. Elle ne décide ni du nombre d'examens ni des dates auxquelles ils ont lieu. Seule la préfecture organisme d'état en décide et nous impose ses quotas. En aucun cas l'auto-école ne pourra être tenue pour responsable et n'acceptera aucun comportement agressif ou insultant.**

**Dans l'intérêt commun nous faisons appel à votre compréhension et vous en remercions par avance**

Nom et prénom

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »